



Possibilité de paiement par traite dans un groupement solidaire

Par **noelml**, le **29/01/2009** à **00:49**

Bonjour, je suis secrétaire comptable d'une petite association, et nous sommes membre d'un groupement solidaire dans le cadre d'un marché public.
Ayant de grosses difficultés financières actuellement, j'aurai voulu savoir si le mandataire de notre groupement pouvait me payer par traite (puisque c'est à lui que je facture mes prestations (qu'il refacture au "client") ce qui me permettrait de l'escompter.
On m'a répondu que dans le cadre d'un marché ce n'était pas possible, est-ce vrai et pourquoi?
merci